



Question écrite posée le lundi 16 décembre 2019

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie et des finances

Le scandale du partenariat entre le CIO et AirBnb

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la décision du Comité International Olympique (CIO) de nouer un partenariat de *sponsoring* avec l'entreprise AirBnb qui sera effectif lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ce partenariat constitue une très grave menace pour les acteurs de l'hôtellerie. En effet, pour reprendre la formule de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), AirBnb ne «*respecte pas les règles*» qui s'appliquent aux acteurs de l'hôtellerie et de la restauration et exerce ainsi une concurrence déloyale.

D'un côté, AirBnb joue la carte de la dérégulation et de la prédation et de l'autre, les acteurs et métiers de l'hôtellerie sont soumis à l'impôt, à la loi et aux diverses réglementations en vigueur en matière de code du travail, d'hygiène ou encore de sécurité.

Monsieur le Député invite le ministre à entendre la protestation de l'UMIH qui dénonce les conséquences de ce partenariat menaçant gravement les accords en discussion avec le Comité d'organisation des jeux olympiques (Cojo). Alors que les qualités de ce réseau d'infrastructures, comme les compétences des salariés de ce secteur d'activité ont contribué à ce que la candidature de Paris soit finalement retenue, la décision des représentants de l'industrie hôtelière de suspendre leur participation aux réunions préparatoires est un geste symbolique fort qui doit être écouté.

M. le député demande d'abord que le gouvernement français proteste officiellement auprès du CIO de cette décision et exige qu'elle ne puisse s'appliquer lors de l'olympiade de 2024. En particulier, il serait tout à fait incompréhensible que les accords en cours de négociation soient menacés par ce partenariat. Enfin, le logo de cette société fiscalement délinquante et qui alimente la flambée des loyers, ne saurait s'afficher impunément aux abords des lieux de compétition.

Il demande en outre à M. le Ministre que les mêmes contraintes normatives soient appliquées à cette société afin qu'elle n'exerce pas une concurrence déloyale au détriment de l'offre hôtelière francilienne et parisienne, et de l'emploi dans les territoires concernés.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à
newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE

